

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 septembre 2024

**L'an deux mil vingt-quatre
Le dix-neuf septembre**

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le



ID : 025-200082758-20240919-2024_09_01-DE

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 24/09/2024

Convocation du Conseil du
11/09/2024

Membres en exercice : 18
Membres présents : 15
Ayant pris part au
vote : 18
Ayant donné
procuration : 3

Résultat du vote :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; M. Ghislain VICAIRE, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Nathalie LAURENT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

DCM : n° 2024-09-01

OBJET : VOIE VERTE – CESSION FONCIERE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce point a déjà été mis à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 2 novembre 2023. A cette date, un accord de principe avait été donné afin de valider la cession de parcelles à l'euro symbolique mais aucune délibération n'avait été prise.

Il rappelle également qu'il avait été convenu avec les services du Département du Doubs que l'indemnité d'éviction serait versée à l'exploitant / preneur (GAEC du Bois de Sante) selon les règles en vigueur. Cette indemnité sera calculée selon le barème départemental fourni par la Chambre d'Agriculture et sera à la charge de l'acquéreur (Conseil Départemental du Doubs).

Le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'il a reçu du Département un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC) afin de modifier les parcelles 250 ZD 12 et 250 ZD 29 suite aux travaux réalisés pour l'accès de la voie verte (pont de Bonnevaux).

Ensuite un procès-verbal de délimitation a été reçu du Département et il indiquait la division de deux parcelles :

La parcelle 250 ZD 12 d'une surface de 9ha 95a 80ca sera divisée en 2 nouvelles parcelles :

- 1) Une première de 9ha 78a 44ca à la commune de Tarcenay-Foucherans
- 2) Une deuxième de 17a 36ca au Département du Doubs

La parcelle 250 ZD 29 d'une surface de 40ha 65a 80ca sera également divisée en 2 nouvelles parcelles :

- 1) Une première de 40ha 63a 29ca à la commune de Tarcenay-Foucherans
- 2) Une deuxième de 2e 51ca au Département du Doubs.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente des deux parcelles – d'une surface totale de 19a 87ca - au Département à l'euro symbolique
- Autorise le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance sus dite.



Le Maire,
Maxime GROSHENRY